

OBJECTIFS

Cette formation a pour objet :

- De développer l'aptitude des élus du CSE à repérer et mesurer les risques professionnels.
- De développer leur capacité à analyser les conditions de travail.
- De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour être en mesure de proposer des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Durée : 35 heures pour les entreprises de moins de 300 salariés et plus, en formation initiale pour les nouveaux élus

PROGRAMME

1^{ère} demi-journée

- Evolution de la réglementation,
- Les missions générales du CSE,
- Dans quelle entreprise créer un CSE,
- Comment créer un CSE,

2^{ème} demi-journée

- Le fonctionnement du CSE,
 - Le secrétaire,
 - Les réunions,
 - L'ordre du jour,
 - Les convocations,
 - Le Procès-verbal,
 - Le délai de consultation,
 - Les participants aux réunions,
 - Le règlement intérieur du CSE,
- Les moyens du CSE,
 - Le crédit d'heures de délégation,
 - La circulation des membres du CSE,
 - La formation des membres du CSE,
 - Les participants aux réunions,
 - Les moyens juridiques du CSE,
 - Les moyens matériels du CSE
 - Le recours à un expert,
 - Les obligations des membres du CSE,
 - Les procédures de licenciement des membres du CSE,

3^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE,
 - Les visites,
 - Le document unique,
 - L'inspecteur du travail,
 - Les documents des vérifications et contrôles techniques,
 - Les différents registres,
 - Les moyens matériels du CSE
 - La procédure d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes,
 - La procédure d'alerte en cas de danger grave et imminent,
 - Le contrôle du CSE en cas de travaux effectués par une Ent Extérieure,
 - Les enquêtes du CSE,
 - Le règlement intérieur de l'entreprise,
 - Le rapport et le programme annuel de prévention des risques,
 - Les projets d'introduction de nouvelles technologies,
 - Les questions d'environnement,
 - Le CSE et la situation des femmes salariées,
 - Le CSE et les handicapés, invalides et accidentés du travail,

4^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE,
 - Les différents indicateurs en SST,
 - Les accidents du travail,
 - Les accidents de trajets,
 - Les maladies professionnelles,
 - Les bases en prévention des risques professionnels,
 - Les définitions des risques,
 - La définition du danger et de la situation dangereuse,
 - La modélisation chronique de l'accident du travail,
 - Les coûts directs et les coûts indirects,
 - Les 9 principes généraux de prévention,

5^{ème} et 6^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE,
 - La démarche de l'évaluation des risques professionnels,
 - L'analyse du travail en temps réel,
 - Travaux pratiques sur la démarche de l'évaluation des risques professionnels,
 - Travaux pratiques sur l'analyse du travail en temps réel,
 - Travaux pratiques sur la recherche de mesures de prévention avec les 9PGP,

7^{ème} et 8^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE,
 - L'analyse à postériori,
 - Les enquêtes du CSE,
 - La méthode de l'arbre des causes,
 - Exercices pratiques,

9^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE,
 - La visite du CSE,
 - La rédaction du compte rendu,
 - La mise à jour du document unique,

10^{ème} demi-journée

- Les missions du CSE,
 - Le plan de prévention,
 - Questionnaire d'évaluation des participants,

Ce programme tient compte :

- Des caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise,
- De l'activité spécifique de l'entreprise,
- Du statut des stagiaires : représentants du personnel.

A la fin de la formation, une attestation de présence est remise à chaque membre du CSE ayant suivi la totalité de la formation. Cette attestation est destinée à l'employeur.

METHODES PEDAGOGIQUES

Cette formation, essentiellement concrète, s'appuie sur les données les plus récentes en matière de dispositions législatives et réglementaires et donne une place essentielle à l'analyse et à la résolution des cas concrets en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Plusieurs travaux en sous-groupes sont à réaliser pendant cette formation sous le contrôle du formateur.

Cette formation peut être proposée en vos locaux ou en inter-entreprises, toutefois pour une démarche pédagogique cohérente un nombre minimum de 3 personnes est requis et un maximum de 10 stagiaires ne pourra être dépassé

Tarifs :

Le montant maximum de la formation ne pourra dépasser l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, par jour et par stagiaire.

De ce fait la Sté PREVISS propose un tarif journalier :

En inter-entreprises de 275€ (exonération de TVA) par jour et par stagiaire

En intra entreprise (en vos locaux) de 775€ (exonération de TVA) par jour, pour une session allant de 3 à 10 stagiaires maximum.



Quartier St Estève, 353, Route de Villes sur Auzon, 84570 BLAUVAC

Nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com

Version 2023